



DEVENIR-AVIATEUR



Étudiant ou jeune diplômé,
l'armée de l'Air et de l'Espace vous propose
une première expérience professionnelle.

VOLONTAIRE ASPIRANT – Chargé du développement de la plateforme numérique « Famille des Armées »

Poste 2024 - Spécialité 3602-RH-SCAAF

Type d'unité d'affectation :

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

SECTION CONDITION DE L'AVIATEUR ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Saint-Dizier

DESCRIPTION DU POSTE

UNITÉ

La section condition de l'Aviateur et accompagnement des familles (SCAAF) du pôle des ressources humaines (PRH), soutient les aviateurs et leur famille en améliorant leur condition de vie et de travail sur la base aérienne (BA). Cette année, cette section doit déployer plusieurs mesures du Plan Famille 2. L'une d'elle consiste à mettre en place un réseau social ministériel « Famille des Armées » (FDA). Chaque base aura sa propre page FDA. L'objectif étant de mieux faire connaître l'offre d'accompagnement du Ministère et renforcer les liens avec les militaires de la BA 113 de Saint-Dizier ainsi que leur famille en partageant de nombreuses informations : actualités, forums d'échanges, offres et informations pratiques sur les aides et dispositifs d'accompagnement, etc.

POSTE

Vous êtes chargé :

- De décliner et mettre en œuvre la stratégie de communication de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) dans le domaine social sur l'outil numérique en coordination avec les acteurs locaux ;
- D'animer les forums et porter la voix de l'AAE sur les questions touchant à la condition du personnel ;
- De proposer des améliorations sur le contenu et les fonctionnalités de l'outil numérique « FDA » en liaison avec les remontées utilisateurs et contributeurs.

PROFIL RECHERCHÉ

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Vous avez la **nationalité française** ;
- Vous êtes âgé de **26 ans au plus**.

DIPLÔME – FORMATION

- Vous justifiez d'un **BAC+2** dans le **domaine** de la **communication**, du **numérique**, de **l'administration**, du **digital** ou de **l'animation de contenus**.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Vous maîtrisez les réseaux sociaux ;
- Vous détenez des connaissances du milieu militaire.

QUALITÉS RECHERCHÉES

- Vous avez une aisance relationnelle et le sens du contact ;
- Vous avez une forte implication pour connaître votre environnement de travail.

ÊTRE VOLONTAIRE ASPIRANT ?

Dès votre **BAC+2**, les jeunes de 17 ans à moins de 26 ans peuvent s'engager dans l'armée de l'Air et de l'Espace en tant qu'Aviateur ou Aviatrice.

Cette première expérience professionnelle permet de découvrir durant une année les nombreux métiers de l'armée de l'Air et de l'Espace et offre la possibilité de vivre une expérience utile avant un engagement plus long (contrat d'officier sous contrat).

Les contrats de volontariat sont rémunérés.

Être militaire et Aviateur, c'est servir l'État, au sein des armées, en portant l'uniforme. Cela implique discipline, disponibilité et loyauté. Le sens de l'adaptation et le goût de l'effort sont des qualités indispensables.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Dossier de candidature à retirer et à déposer **complet** dans l'un des 48 Bureaux Air des Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA/Bureaux Air).
Liste des CIRFA sur devenir-aviateur.fr

SÉLECTION

Outre le dossier de candidature, la sélection comprend des **tests psychotechniques**, des **épreuves sportives**, une **visite médicale** et un **entretien de motivation**.

CONTRAT

Contrat de 12 mois, renouvelable, sous statut de volontaire aspirant (VASP).
Possibilité d'évoluer en tant qu'officier sous contrat au bout d'un an de service.

FORMATION

Formation militaire de 5 semaines à l'Escadron de formation au cursus court (EFCC) de Salon-de-Provence.

RÉMUNÉRATION MENSUELLE* / AVANTAGES

- ~ **678 €** jusqu'à la formation militaire initiale (FMI), puis **910 € avant retenue pour pension** ;
- **L'hébergement** et la **restauration** peuvent être proposés sur base aérienne à titre **gratuit** ;
- La tenue est fournie ;
- Vous pouvez également prétendre à la **prime d'activité** délivrée par la CAF en fonction de ses ressources ;
- Avantage carte SNCF : **-75% pour ses déplacements personnels** ;
- **25 jours de congés** par an.

* À titre indicatif. Données non contractuelles.